
PRESENTATION

Section Sportive Scolaire

1. OBJECTIFS

- Permettre aux élèves présentant des dispositions pour le judo de concilier la pratique de leur sport avec une poursuite normale de leur scolarité.
- Permettre l'orientation des meilleurs éléments vers la filière de judo de haut-niveau.
- Offrir aux élèves une source de motivation supplémentaire dans leur scolarité et faciliter leur intégration au collège.
- Vivre une expérience collective autour d'une passion partagée.

2. STRUCTURE D'ACCUEIL

Pour l'année scolaire 2021-2022, la section sportive pourra accueillir des élèves, filles et garçons, scolarisés de 6^{ème} à la 3^{ème}, en section bilingue ou non-bilingue.

Dans l'idéal, l'élève s'engage en section sportive pour toute sa scolarité au collège.

Le collège se réserve le droit, après concertation avec les différents membres de l'équipe éducative, de suspendre, temporairement ou définitivement, un élève qui ne donnerait pas satisfaction sur le plan scolaire, sportif ou comportemental.

3. FONCTIONNEMENT

– Au niveau scolaire

Les élèves sont astreints aux mêmes obligations scolaires que tous les autres élèves.

L'élève, inapte temporairement, a l'obligation d'être présent aux séances d'entraînement. Il pourra s'investir dans des tâches telles que l'arbitrage, l'organisation, l'entraide, l'observation, la mesure des performances...

Les élèves pourront bénéficier de la demi-pension.

– Au niveau médical

La circulaire du 24 avril 2003 définit les modalités de l'examen et du suivi médical des élèves des sections sportives scolaires :

« Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport. »



- Au niveau du club

Chaque élève reste licencié dans son club d'origine. La section sportive ne se substitue pas au club.

- Au niveau sportif

Les élèves auront 4 heures hebdomadaires de judo, en plus des cours d'EPS, les lundis et jeudis.

Les entraînements auront essentiellement lieu au dojo de la licorne, situé 36 rue de Monswiller à SAVERNE (260m² de tatamis).

Exceptionnellement, des séances pourront être délocalisées : stade du Haut-Barr, COSEC Les Sources (dojo, gymnase).

Une charte sera signée. Elle engagera l'élève, les parents, le collège et le club d'appartenance.

Les élèves participeront aux championnats scolaires et à la formation des « jeunes officiels ». Ils pourront être sollicités pour différentes actions, animations et compétitions.



Entraîneur : DIETEMANN Franck ; Coordonnateur : BOUVARD Raphaël (professeur d'EPS au collège)

- Au niveau du fonctionnement

Les élèves seront accompagnés par l'entraîneur pour se rendre aux installations sportives et seront libérés sur place à 18h à l'issue de la séance.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

- Critères sportifs :

Les candidats, **nécessairement licenciés dans un club de la FFJDA**, seront exceptionnellement cette année recrutés sur dossier au vu des conditions sanitaires.

- Critères scolaires :

Une commission examinera le dossier scolaire des candidats afin de s'assurer de la possibilité pour chacun de concilier études et pratique sportive.

- Admission : Les épreuves d'admission (entretiens et épreuves sportives) se dérouleront **le lundi 10 mai à partir de 14 h** au dojo de la Licorne à Saverne (36, rue de Monswiller 67700 SAVERNE)
Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Une réunion d'informations à destination des parents aura lieu ce même jour juste avant les tests (si les conditions sanitaires le permettent) ou avant fin juin en visio-conférence si le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là, interdit les rassemblements.

Les admissions seront notifiées par courrier aux familles, après validation de la liste des admis par l'Inspection Académique.



DOSSIER DE CANDIDATURE

ET

MODALITES D'INSCRIPTION

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE JUDO

Collège Les Sources SAVERNE

RENTREE SEPTEMBRE 2021

A RETOURNER si possible avant le jeudi 22 avril 2021

Par courrier, directement à l'établissement :

Collège LES SOURCES
Secrétariat de direction
10 rue Ste Marie
BP 70145
67 704 SAVERNE Cedex

Par email (scané) à l'adresse mail de l'établissement : ce.0671986V@ac-strasbourg.fr
en mettant en copie l'intervenant de la SSS : franck.dietemann@ac-strasbourg.fr

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- La fiche de candidature
- Une photocopie des bulletins scolaires des 1^{er} semestre (ou des 1^{er} et 2^{ème} trimestres) de l'année en cours.
- Une photo d'identité récente
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition datant de moins de 1 an (possibilité de fournir le certificat médical par la suite).
- La charte signée par l'élève et ses parents.



FICHE DE CANDIDATURE

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE JUDO

Collège Les Sources de SAVERNE

Je soussigné (e) :

Père – Mère – Tuteur (1) de l'élève :

Actuellement scolarisé en classe de

Adresse de l'établissement :

Demeurant :

Téléphone :

Sollicite l'inscription de mon fils – ma fille (1) sur la liste des candidats à la section sportive scolaire judo

pour l'année 2021-2022, en classe de,

en qualité : d'externe – de demi-pensionnaire (1)

Avis du directeur, de la directrice ou du professeur principal sur la candidature de l'élève :

.....
.....
.....

Signature :

Fait à, le

Signature du représentant légal :

(1) Rayer la mention inutile.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Club : Ceinture :

Nombre d'année(s) de pratique du JUDO ?

S'il existe un, indiquer le palmarès de votre enfant (à titre indicatif d'autant plus au vu de la situation sanitaire actuelle) :

Année	Catégorie d'âge	Catégorie de poids	Nature de la compétition	Résultat



CHARTRE SECTION SPORTIVE JUDO

Collège Les Sources

NOM : **PRENOM :**

La présente charte a pour objectif de définir le double projet éducatif véhiculé par la section sportive judo du collège Les Sources de SAVERNE, à savoir combiner réussite scolaire et réussite sportive.

Article 1 : L'élève s'engage dans la mesure du possible en section sportive pour toute sa scolarité au collège (soit une durée de 4 années s'il débute son cursus en 6ème) et devra fournir chaque année un certificat médical établi par un médecin du sport.

Article 2 : La présence de l'élève aux entraînements de la section sportive est **obligatoire** et ce, deux fois par semaine selon les créneaux réservés à cet effet.

Article 3 : L'inscription de l'élève à l'association sportive du collège est fortement souhaitée. Il sera ainsi en capacité de représenter son établissement aux différentes compétitions scolaires, ainsi qu'aux diverses animations et compétitions auxquelles il sera convié.

Article 4 : Le travail effectué en section sportive est complémentaire de celui effectué en club. A aucun moment l'un ne doit se substituer à l'autre.

Article 5 : Il est fortement recommandé à l'élève de participer avec assiduité aux compétitions fédérales via son club.

Article 6 : Le projet sportif de la section sportive judo étant en étroite relation avec la réussite du projet scolaire, l'élève devra mener à bien son double objectif. En cas de manquement au règlement intérieur, de chute significative des résultats scolaires, de manque d'implication ou de travail, une exclusion temporaire de la section pourra être proposée par le professeur principal ou le coordonnateur et entérinée par le chef d'établissement.

Article 7 : Conformément aux valeurs sportives que le judo véhicule et qu'ils sont censés respecter, les élèves de la section devront faire preuve d'un comportement en accord avec le règlement intérieur du collège, d'un investissement et d'une implication réels tout au long de leur scolarité.

Signature précédée de la mention « lue et approuvée »

Le chef d'établissement

L'élève

Les parents

Le club

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Nom	Discipline pratiquée
Prénom	Nombres d'heures
Domicile	Surclassement
Date de naissance	oui non
	Double surclassement
	oui non
Antécédents médicaux	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux	
Traitement en cours	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur.....certifie avoir examiné ce jour
 NOM Prénom.....
 et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre
 de la section sportive scolaire

Date :

Signature du médecin